



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ MODIFICATIF
N° 2023-SAAD-027

Portant fixation du tarif horaire applicable aux bénéficiaires de l'APA, de l'aide sociale et de la PCH pour l'année 2023 et de la dotation globale de fonctionnement 2023

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes handicapées
SAAD

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

C IAS CANTON DES ECHELLES
RESIDENCE BEATRICE
200 RUE LABISCO
73360 SAINT-CHRISTOPHE
N° FINESS : 730790243

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Angélique CHANIS

☎ 04 79 60 28 61

✉ angelique.chanis@savoie.fr

- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.314-1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – portant sur les dispositions générales relatives à la comptabilité, au budget et à la tarification, notamment les articles R 314-4 à R.314-136 (règles de fixation du tarif et modalités de versement du tarif) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification sanitaire et sociale) ;
- VU Le code de la santé publique ;
- VU La loi de financement de la sécurité sociale du 23 décembre 2022 ;
- VU Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec le CIAS CANTON LES ECHELLES le 28 janvier 2022 ;
- VU Le vote de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2022 (budget prévisionnel 2023 du Département) ;
- VU L'arrêté du 30 décembre 2022, relatif au tarif minimal mentionné au I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles et fixant son montant pour 2023 ;
- VU Le décret n°2022-1773 du 30 décembre 2022 relatif au tarif minimal applicable aux heures d'aide à domicile et à la dotation visant à garantir le fonctionnement intégré de l'aide et du soin au sein d'un service autonomie à domicile mentionnés à l'article L.314-2-1 du code l'action sociale et des familles ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230621-2023-SAAD-027-AR
Date de réception préfecture : 21/06/2023

VU L'arrêté portant fixation du tarif horaire applicable aux bénéficiaires de l'APA, de l'aide sociale et de la PCH pour l'année 2023 et de la dotation globale de fonctionnement 2023 du 30 janvier 2023.

SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département.

ARRÊTE

Article 1 - - La revalorisation salariale issue de l'article 47 est intégrée à la dotation de fonctionnement 2023 à hauteur de 15 159,90 €.

Article 2 - Une dotation globale de financement d'un montant de **182 638,78 €** est allouée au titre des prestations APA, PCH et aide sociale pour l'année **2023** et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de tarification.

TARIF APA/PCH/AIDE SOCIALE	23,83 €
Dotation APA (versement par 1/12 ^{ème})	138 959,96 €
Dotation PCH (versement par 1/12 ^{ème})	9 863,92 €
Dotation Aide sociale PA	5 017,74 €
Dotation Aide sociale PH	13 637,25 €
Revalorisations salariales	15 159,90 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	182 638,78 €

Le détail du versement de la dotation par prestation est précisé en annexe 1 « échancier de paiement ».

Article 3 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et services auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département, Monsieur le Président du CIAS CANTON LES ECHELLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du département de la Savoie,
- affiché dans les mairies et les services d'aide à domicile de chaque commune concernée,

21 JUIN 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Chambéry, le 20 JUIN 2023
Le Président,

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Accusé de réception en préfecture
19-20230621-2023-SAAD-027-AR
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Corine WOLFF

SAAD CIAS LES ECHELLES			
DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2023			
	2022	2023	EVOLUTION
APA	7872,9	7706	-2,13%
PCH	413	414	0,24%
AIDE SOCIALE PA	212	223	5,31%
AIDE SOCIALE PH	640	607	-5,20%
TOTAL ACTIVITE	9 138	8 950	-2,06%
TARIF DE REFERENCE	22,00 €	23,00 €	4,55%
Tarif APA / PCH / Aide Sociale	23,08 €	23,83 €	3,23%
Participation des usagers APA en %	19,27%	25,18%	30,68%
Dotation base globale APA	181 709,71 €	183 590,48 €	1,04%
Participation des usagers APA en €	- 33 376,37 €	- 44 630,52 €	33,72%
Dotation Nette APA	148 333,34 €	138 959,96 €	-6,32%
PCH	9 532,21 €	9 863,92 €	3,48%
Participation des usagers PCH	- €	- €	0,00%
DOTATION Nette PCH	9 532,21 €	9 863,92 €	3,48%
Dotation base Aide sociale APA	4 893,05 €	5 319,13 €	8,71%
Participation des usagers Aide sociale APA (1,35 € par heure)	- 286,20 €	- 301,39 €	5,31%
Dotation Nette Aide sociale APA	4 606,85 €	5 017,74 €	8,92%
Dotation base Aide sociale PH	14 771,46 €	14 456,37 €	-2,13%
Participation des usagers Aide sociale PH (1,35 € par heure)	- 864,00 €	- 819,11 €	-5,20%
DOTATION Nette Aide sociale PH	13 907,46 €	13 637,26 €	-1,94%
Régularisation article 47 2022		- 203,08 €	
Article 47 2023		16 952,94 €	
Régularisation point FPT 2022		- 1 589,96 €	
Revalorisations salariales		15 159,90 €	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT APA/PCH/AIDE SOCIALE	176 379,85 €	182 638,78 €	3,55%

	2022	2023	EVOLUTION
TARIF APA/PCH/AIDE SOCIALE	23,08 €	23,83 €	3,23%
Dotation APA (versement par 1/12 ^{ème})	148 333 €	138 959,96 €	-6,32%
Dotation PCH (versement par 1/12 ^{ème})	9 532 €	9 863,92 €	3,48%
Dotation Aide sociale PA	4 607 €	5 017,74 €	8,92%
Dotation Aide sociale PH	13 907 €	13 637,25 €	-1,94%
Revalorisations salariales		15 159,90 €	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	176 380 €	182 638,78 €	3,55%

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230621-2023-SAAD-027-AR
Date de réception préfecture : 21/06/2023

ANNEXE 1 : ECHEANCIER DE PAIEMENT DOTATION 2023

SAAD CIAS Les ECHELLES

VERSEMENT MENSUEL (pour rappel, deux mensualités correspondant aux mois de janvier et février seront versées en janvier)	Date de paiement vers le 20 de chaque mois												Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
	Mois de paiement	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre											Décembre
	<u>Mois de référence</u>	<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	<u>Mars</u>	<u>Avril</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>	<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>	<u>Octobre</u>	<u>Novembre</u>											<u>Décembre</u>
Dotation APA	138 959,96 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €	138 959,96 €			
PCH	9 863,92 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	821,99 €	9 863,92 €		
AIDE SOCIALE PA	5 017,74 €	5 017,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 017,74 €		
AIDE SOCIALE PH	13 637,25 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	1 136,44 €	13 637,25 €		
Revalorisations salariales	15 159,90 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	1 263,33 €	15 159,90 €		
TOTAL DOTATION	182 638,78 €	19 819,50 €	14 801,75 €	182 638,78 €																			

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230621-2023-SAAD-027-AR
Date de réception préfecture : 21/06/2023